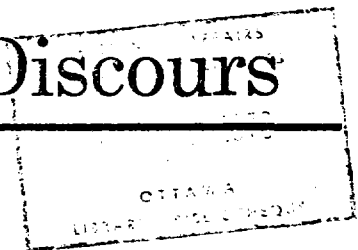




Déclarations et Discours

No 77/20



LA QUESTION DE CHYPRE

Déclaration en Plénière de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par M. William H. Barton, ambassadeur et représentant permanent du Canada, le mardi 8 novembre 1977.

En 1974 et 1975, le Canada s'est joint à la grande majorité des États membres de l'ONU qui firent adopter les résolutions sur Chypre. Il a également soutenu le Secrétaire général dans son rôle de médiateur entre les deux communautés cypristes et a continué d'appuyer le travail tant du Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés que des membres du Comité international de la Croix-Rouge à Chypre.

Mais, c'est la présence dans l'île, depuis maintenant treize ans, des soldats canadiens engagés dans la Force des Nations Unies qui se trouve au centre des préoccupations canadiennes. Plus de 19 000 Canadiens ont servi à Chypre pendant cette période. Nous sommes fiers de la contribution que ces hommes ont apportée — aux côtés de leurs camarades (soldats et policiers) de Grande-Bretagne, de Suède, du Danemark, de Finlande, d'Autriche, d'Irlande et d'Australie — aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

J'ai eu le plaisir de visiter l'île en mars dernier et je peux témoigner, moi aussi, de l'efficacité, du dévouement et de la compétence des membres de tous les contingents de la Force des Nations Unies à Chypre. Nous étions donc heureux de noter que le projet de résolution, inscrit dans le document A/32/L.16 du 4 novembre, réitère, dans le paragraphe 6 du dispositif, l'appel lancé à toutes les parties intéressées, leur demandant de coopérer avec la Force des Nations Unies à Chypre.

La participation du Canada à Chypre est motivée par son adhésion à l'ONU et par sa disposition à prêter son concours à l'Organisation en vue du maintien de la paix et de la sécurité. Elle tient aussi au fait que nous sommes préoccupés par l'intégrité nationale d'un autre membre du Commonwealth et par le sort tragique qui frappe tant de Cypristes. D'ailleurs, à ce propos, il faudra accorder une attention plus grande à la question des personnes portées disparues depuis le conflit de 1974. Ce sujet, il est vrai, a été étudié au cours de la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et le libellé de la Résolution 3395 (XXX) reflète les inquiétudes de la communauté internationale à l'égard de cette question d'intérêt humanitaire. Pourtant, la situation traîne en longueur, et il nous faut de nouveau recommander instamment qu'aucun effort ne soit négligé "pour aider à retrouver la trace et connaître le sort des personnes portées manquantes" et ce, dans les meilleurs délais.

Le gouvernement du Canada a souvent formulé, à cette tribune, des réserves à l'endroit de certains aspects du rôle des Nations Unies à Chypre. Nous croyons depuis toujours que le maintien de la paix doit être le prélude à la paix véritable. Or, si la présence de la Force a eu pour effet de réduire les tensions et de créer un climat

propice à une entente négociée, elle n'a pas sensiblement contribué à amener une solution aux problèmes politiques de Chypre, et nous en sommes déçus.

Lorsque nous sommes intervenus dans le débat de Chypre l'année dernière, nous avons fait état de nos préoccupations à l'égard du déficit croissant de l'UNFICYP et nous avons invité les États membres à consentir des contributions volontaires plus nombreuses. Au cours des derniers mois et de concert avec d'autres pays fournisseurs de troupes, le Canada a, par ses instances, appuyé activement les appels lancés par le Secrétaire général afin de recueillir des contributions nouvelles ou supplémentaires pour le compte de l'UNFICYP. A la suite de ces appels, des contributions ont été versées, mais elles sont insuffisantes; nous espérons, toutefois, qu'au cours des prochains mois, nos efforts seront récompensés de manière à réduire dans une certaine mesure le déficit sans cesse croissant de l'UNFICYP, qui — je dois le répéter — par suite de l'insuffisance des contributions volontaires, est largement financé actuellement par les pays fournisseurs de troupes eux-mêmes. Comme les coparrains du projet de résolution de cette année l'ont reconnu, l'UNFICYP continue certes, de jouer un rôle important sur l'île, mais il est difficile d'imaginer ce que serait son sort si, après le récent retrait du contingent finlandais, des considérations financières amenaient une nouvelle réduction de ses effectifs.

Sur le plan politique, je désire signaler que le gouvernement du Canada continue d'appuyer les démarches du Secrétaire général et de ses représentants en vue d'obtenir la reprise des pourparlers intercommunautaires...

En ce qui concerne les pourparlers intercommunautaires proprement dits, le gouvernement du Canada déplore l'impasse dans laquelle a été placé le Secrétaire général. Néanmoins, nous désirons l'inciter à poursuivre son rôle de "médiateur" entre les deux communautés cypristes. La collectivité internationale a été encouragée par la reprise, en février, des pourparlers intercommunautaires au sujet desquels elle nourrissait de grands espoirs. Elle s'attendait que d'importantes concessions soient faites de part et d'autre. Malheureusement, les espoirs ont été déçus et nous sommes conscients qu'une reprise éventuelle des négociations exige la réalisation, au moins implicite, de certains préalables. Les Cypristes turcs devront montrer qu'ils sont disposés à faire des concessions territoriales et les Cypristes grecs, à discuter de nouveaux arrangements constitutionnels. Nous espérons également que les autres parties directement intéressées feront preuve de la même bonne volonté et qu'elles auront une influence réelle et bénéfique sur l'évolution du débat. Quelle que soit l'importance d'un débat international sur cette question, c'est grâce à une reprise des pourparlers intercommunautaires que des progrès seront réalisés, comme le reconnaît d'ailleurs le projet de résolution, au paragraphe 3 du dispositif. D'autre part, nous demeurons évidemment convaincus que toute solution politique de la question doit préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

S/C